REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DE LYON
Direction POLITIQUE DE LA VILLE

CONCERTATION

Loi du 18 juillet 1985 modifiée
Article L 300-2 du Code de l'Urbanisme

Relative à

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

SAINT-FONS – Clochettes
VENISSIEUX - Minguettes

GRANDLYON
la métropole

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

QUARTIERS PRIORITAIRES

VÉNISSIEUX – MINGUETTES ET SAINT-FONS CLOCHETTES

CONCERTATION RÈGLEMENTAIRE

Vous voulez prendre connaissance et donnez votre avis sur le projet ?

> Un dossier de présentation du projet est consultable sur place

> Un cahier de concertation est à votre disposition pour recueillir vos remarques

Demandez-les aux personnes de l'accueil !

Concertation préalable du projet de renouvellement urbain
Quartiers Politique de la Ville Minguettes-Clochettes

Dossier de concertation

Titre du document	Vocation territoriale	Date de publication	Date d'insertion au dossier de concertation	Nb de pages
I- Démarche contrat de ville				
A/ Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020	Métropole	Juillet 2015	Octobre 2016	162
B/ Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Vénissieux	Vénissieux	Octobre 2015	Octobre 2016	185
C/ Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Saint-Fons	Saint-Fons	Janvier 2016	Octobre 2016	80
II- Etat des lieux : diagnostic social et urbain				
A/ Présentation du site Minguettes-Clochettes	Intercommunale	Décembre 2015	Octobre 2016	41
B/ Etat des lieux : Vénissieux-Minguettes un projet de développement intégré*	Vénissieux	Octobre 2015	Octobre 2016	23
C/ Etat des lieux : bilan de la convention ANRU 2005-2015 Vénissieux-Minguettes	Vénissieux	Juillet 2016	Octobre 2016	18
D/ La géographie prioritaire à Saint-Fons**	Saint-Fons	Janvier 2016	Octobre 2016	3
E/ L'approche transversale du quartier des Clochettes**	Saint-Fons	Janvier 2016	Octobre 2016	5
III- Enjeux et objectifs suivis au titre du NPNRU				
A/ Délibération n°2016-1249 du Conseil de la métropole relative à l'ouverture de la concertation préalable du projet de renouvellement urbain du quartier Minguettes-Clochettes	Métropole	Mai 2016	Octobre 2016	7
C/ Enjeux et objectifs NPNRU : Vénissieux un territoire d'investissement et d'innovation*	Vénissieux	Octobre 2015	Octobre 2016	11

* Extrait du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Vénissieux.
** Extrait du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Saint-Fons.

Titre du document	Vocation territoriale	Date de publication	Date d'insertion au dossier de concertation	Nb de pages
D/ Un retour à la géographie des Grandes Terres- Passagers des Villes	Vénissieux	Janvier 2015	Octobre 2016	89
E/ Les opérations engagées	Vénissieux	Septembre 2016	Octobre 2016	1
F/ Les objectifs opérationnels du pilier Renouvellement urbain et Cadre de vie**	Saint-Fons	Janvier 2016	Octobre 2016	12
G/ Etude urbaine Clochettes : synthèse du diagnostic	Saint-Fons	Juin 2015	Octobre 2016	4
H/ Restitution de l'étude urbaine Clochettes	Saint-Fons	Septembre 2016	Octobre 2016	24
IV- Situation et périmètre de projet soumis à la concertation préalable				
A/ Périmètre de concertation préalable	Intercommunale	Juillet 2016	Octobre 2016	2
V- Annexes				
A/ Avis administratif	Métropole	Septembre 2016	Octobre 2016	1

* Extrait du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Vénissieux.
** Extrait du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Saint-Fons.

Concertation préalable du projet de renouvellement urbain
Quartiers Politique de la Ville Minguettes-Clochettes

Dossier de concertation

Titre du document	Vocation territoriale	Date de publication	Date d'insertion au dossier de concertation	Nb de pages
I- Démarche contrat de ville				
A/ Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020	Métropole	Juillet 2015	Octobre 2016	162
B/ Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Vénissieux	Vénissieux	Octobre 2015	Octobre 2016	185
C/ Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Saint-Fons	Saint-Fons	Janvier 2016	Octobre 2016	80

Concertation préalable du projet de renouvellement urbain
Quartiers Politique de la Ville Minguettes-Clochettes

Dossier de concertation

Titre du document	Vocation territoriale	Date de publication	Date d'insertion au dossier de concertation	Nb de pages
II- Etat des lieux : diagnostic social et urbain				
A/ Présentation du site Minguettes-Clochettes	Intercommunale	Décembre 2015	Octobre 2016	41
B/ Etat des lieux : Vénissieux-Minguettes un projet de développement intégré*	Vénissieux	Octobre 2015	Octobre 2016	23
C/ Etat des lieux : bilan de la convention ANRU 2005-2015 Vénissieux-Minguettes	Vénissieux	Juillet 2016	Octobre 2016	18
D/ La géographie prioritaire à Saint-Fons**	Saint-Fons	Janvier 2016	Octobre 2016	3
E/ L'approche transversale du quartier des Clochettes**	Saint-Fons	Janvier 2016	Octobre 2016	5

* Extrait du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Vénissieux.
** Extrait du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Saint-Fons.

Concertation préalable du projet de renouvellement urbain
Quartiers Politique de la Ville Minguettes-Clochettes

Dossier de concertation

Titre du document	Vocation territoriale	Date de publication	Date d'insertion au dossier de concertation	Nb de pages
III- Enjeux et objectifs suivis au titre du NPNRU				
A/ Délibération n°2016-1249 du Conseil de la Métropole relative à l'ouverture de la concertation préalable du projet de renouvellement urbain des quartiers Minguettes-Clochettes	Métropole	Mai 2016	Octobre 2016	7
B/ Enjeux et objectifs NPNRU : Vénissieux un territoire d'investissement et d'innovation*	Vénissieux	Octobre 2015	Octobre 2016	11
C/ Un retour à la géographie des Grandes Terres- Passagers des Villes	Vénissieux	Janvier 2015	Octobre 2016	89
D/ Les opérations engagées	Vénissieux	Septembre 2016	Octobre 2016	1
E/ Les objectifs opérationnels du pilier Renouvellement urbain et Cadre de vie**	Saint-Fons	Janvier 2016	Octobre 2016	12
F/ Etude urbaine Clochettes : synthèse du diagnostic	Saint-Fons	Juin 2015	Octobre 2016	4
G/ Restitution de l'étude urbaine Clochettes	Saint-Fons	Septembre 2016	Octobre 2016	24

* Extrait du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Vénissieux.
** Extrait du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : Convention locale d'application pour Saint-Fons.

Concertation préalable du projet de renouvellement urbain
Quartiers Politique de la Ville Minguettes-Clochettes

Dossier de concertation

Titre du document	Vocation territoriale	Date de publication	Date d'insertion au dossier de concertation	Nb de pages
IV- Situation et périmètre de projet soumis à la concertation préalable				
A/ Périmètre de concertation préalable	Intercommunale	Juillet 2016	Octobre 2016	2
V- Annexes				
A/ Avis administratif	Métropole	Septembre 2016	Octobre 2016	1

GRANDLYON
la métropole

AVIS ADMINISTRATIF

METROPOLE DE LYON

SAINT-FONS et VENISSIEUX
Concertation préalable du projet de renouvellement urbain- territoire Minguettes-Clochettes
Ouverture

Par délibération n° 2016- 1249 du 30/05/2016, le Conseil de la Métropole a autorisé l'ouverture de la concertation préalable du projet de renouvellement urbain sur le quartier intercommunal Minguettes-Clochettes dans les communes de Vénissieux et Saint-Fons.

Le registre de concertation préalable, la copie de la délibération et les documents qui sont annexés seront tenus à la disposition de toute personne désirant en prendre connaissance à partir du **1er octobre 2016**, auprès de la Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie de la Métropole de Lyon, Direction de la Politique de la Ville, 79 rue Molière à Lyon 3ème, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Ces documents seront également mis à disposition :
- à l'Hôtel de Ville de Vénissieux, 5 boulevard Marcel Houël, 69200 Vénissieux, à la Direction de l'urbanisme, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- à la Maison du projet de Vénissieux, 20 avenue Jean Cagne, 69200 Vénissieux, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- à l'Hôtel de Ville de Saint-Fons, place Roger Salengro, 69190 Saint-Fons, à la Direction du Développement Urbain, aux horaires habituels d'ouverture du service, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance et s'exprimer sur ces documents.

LES PETITES ANNONCES
AUTO

C'est tous les samedis et dimanches
dans LE PROGRES
et sur leprogres.fr
+
Tous les jeudis
dans Direct Matin LyonPLUS

Pour passer votre annonce,
téléphonez au 04 72 22 27 32
ou connectez-vous sur leprogres.fr

Découvrir Lyon autrement

Retrouvez cette sélection et beaucoup d'autres produits sur boutique.leprogres.com

❑ Lyon Capitale de l'imprimerie Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lyon et ses jardins Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lyon - Colline de la Croix-Rousse Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lyon et ses cimetières Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lyon et ses murs peints Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lyon et ses musées Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lyon et ses église Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lieux de la soie à Lyon Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lyon et ses traboules, cours, passages Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Guide de la rose à Lyon Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lyon et ses marchés Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lyon Fourvières Vieux Lyon Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Lyon - Cité du patrimoine mondial Qté___ x 15,00 € = ____ €
❑ Les aqueducs romains de Lyon Qté___ x 15,00 € = ____ €

Délai de livraison : 5 jours
Livraison en France métropolitaine
Sous réserve des stocks disponibles

Commandez en ligne sur http://boutique.leprogres.fr ou DÉCOUPEZ ce bulletin et RENVOYEZ-LE avec votre règlement par chèque à l'ordre du Progrès à l'adresse suivante :
LE PROGRÈS, La Boutique, 7, bd Chanoine-Kir, BP 21550, 21015 DIJON cedex

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
.....
Code Postal.....Ville.....
Tél. ...../...../...../...../.....
E-mail.....@.....

LA BOUTIQUE LE PROGRÈS

MONTANT TOTAL DE MA COMMANDE _____ €
Frais de gestion et d'expédition _____ 5€90
PLAISIR D'OFFRIR
Frais de gestion et d'expédition OFFERTS à partir de 2 volumes
MONTANT TOTAL DE MA COMMANDE _____ €

AVIS

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

PREFECTURE DU RHONE

Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON (CCPO)

Projet de création de la voie nouvelle " rue de la menuiserie " sur le territoire de Communay

Par arrêté préfectoral n° E-2016 -443 du 19 août 2016, le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à une enquête parcellaire dans les formes déterminées par le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique
Un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur sont déposés en Mairie de Communay pendant 33 jours consécutifs **du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ladite mairie, consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit en mairie au Commissaire-Enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête
Un dossier et un registre d'enquête parcellaire ouvert, coté et paraphé par le Maire sont également déposés en Mairie de Communay afin que chacun puisse en prendre connaissance dans les conditions précisées ci-dessus et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au Maire qui les joindra au registre d'enquête ou au Commissaire-Enquêteur en mairie
Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, en Mairie de Communay :
- le jeudi 22 septembre 2016 de 15 h 00 à 18 h 00
- le vendredi 30 septembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 13 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 21 octobre 2016 de 15 h 00 à 18 h 00

M. Jean-Louis DELFAU - Retraité - Conservateur des Hypothèques Honoraires, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et M. Jean FORIN - Retraité - Ingénieur TPE, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant, en cas d'indisponibilité du Commissaire-Enquêteur titulaire, par le Président du Tribunal Administratif de Lyon
Le Commissaire-Enquêteur procédera à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'enquête parcellaire
Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur remettra au Préfet un rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération et rédigera également le procès-verbal de l'opération et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le cadre de l'enquête parcellaire
Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur en Mairie de Communay, ainsi qu'à la Préfecture du Rhône (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées - 2e bureau urbanisme et affaires domaniales), pendant le délai d'un an à compter de la clôture des enquêtes. Ces documents seront tenus à la disposition du public sur le site Internet suivant : www.rhone.gouv.fr
Le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier
Dans le cadre de la procédure de fixation des indemnités d'expropriation, "les personnes intéressées, autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'exproprianr dans un délai d'un mois à partir de la date de publication et d'affichage de cet avis, à défaut de quoi, elles seront déchues de tous droits à indemnité"
Les immeubles concernés sont situés sur le territoire de la commune de Communay et figurent sur l'état parcellaire déposé dans ladite commune

Le Préfet, Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint, Denis BRUEL

758157500

Avis administratifs

GRANDLYON la métropole

AVIS ADMINISTRATIF

METROPOLE DE LYON

Saint-Fons et Vénissieux
Concertation Préalable du Projet de Renouvellement Urbain Territoire Minguettes-Clochettes
Ouverture

Par délibération n°2016-1249 du 30/05/2016, le Conseil de la Métropole a autorisé l'ouverture de la Concertation Préalable du Projet de Renouvellement Urbain sur le quartier intercommunal Minguettes-Clochettes dans les communes de Vénissieux et Saint-Fons.
Le Registre de Concertation Préalable, la copie de la délibération et les documents qui sont annexés seront tenus à la disposition de toute personne désirant en prendre connaissance à partir du 1er octobre 2016, auprès de la Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie de la Métropole de Lyon, Direction Développement Urbain et Ville, 79, rue Molière à Lyon 3e, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

Ces documents seront également mis à disposition :
- à l'Hôtel de Ville de Vénissieux - 5, boulevard Marcel Houël 69200 Vénissieux, à la Direction de l'Urbanisme, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.
- à la Maison du Projet de Vénissieux - 20, avenue Jean Cagne 69200 Vénissieux, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.
- à l'Hôtel de Ville de Saint-Fons, place Roger Salengro 69190 Saint-Fons, à la Direction du Développement Urbain, aux horaires habituels d'ouverture du service, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

Le public pourra prendre connaissance et s'exprimer sur ces documents.

760994700

Enquêtes publiques

Commune de Souzy

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, sur la mise à jour du Zonage d'Assainissement des eaux usées et sur l'élaboration du zonage des eaux pluviales

Du vendredi 7 octobre 2016 à 15 h 00 au mercredi 9 novembre 2016 à 18 h 00, soit 34 jours

Par arrêté n°21/2016 en date du 15 septembre 2016, le Maire de Souzy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme, de la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et du projet de zonage des eaux pluviales, qui seront approuvés par le conseil municipal au terme de l'enquête.
M. Robert CHARVOZ a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire-Enquêteur et Mme Edith LEPINE en qualité de suppléant.
L'enquête se déroulera à la Mairie de Souzy, **du vendredi 7 octobre 2016 à 15 h 00 au mercredi 9 novembre 2016 à 18 h 00 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie :
- Lundi de 16 h 00 à 18 h 00
- Mercredi de 14 h 00 à 18 h 00
- Vendredi de 15 h 00 à 18 h 00
- Ainsi que le lundi 17 octobre 2016 jusqu'à 19 h 00
- et le samedi 29 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et règlementations applicables aux projets de PLU, de schéma d'assainissement et de schéma des eaux pluviales. Il sera consultable sur le site de la mairie www.souzy.fr à compter du 22 septembre 2016.
Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Souzy. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Mairie de Souzy - Montée du bourg - 69610 Souzy.
Les observations pourront également être transmises par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.plu.souzy@gmail.com du vendredi 7/10/2016 à 15 h 00 au mercredi 9/11/2016 à 18 h 00
Monsieur le Commissaire- Enquêteur recevra en mairie :
- Le vendredi 7 octobre de 15 h 00 à 18 h 00
- Le lundi 17 octobre de 16 h 00 à 19 h 00
- Le samedi 29 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
- Le mercredi 2 novembre de 14 h 00 à 18 h 00
- Le mercredi 9 novembre de 14 h 00 à 18 h 00

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés à la mairie et sur le site internet www.souzy.fr à l'issue de l'enquête.
Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de la Mairie de Souzy, montée du Bourg - 69610 Souzy Tél : 04.74.70.05.17

Le Maire, Guy SAULNIER

762247300

Autres annonces légales

DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

Tribunal de commerce

INFORMATIONS COMMERCIALES

2015RJ1059 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a prononcé la conversion en liquidation judiciaire de la société :
EDITRACK
Conception de logiciels - 4 bis, rue de la Gare de Cuire 69300 Caluire-et-Cuire - 419 623 392 RCS Lyon - Liquidateur Judiciaire PM la Selarl MJ SYNERGIE - Mandataires Judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK - 136, cours Lafayette - Cs 33434 69441 Lyon Cedex 03

2016RJ0368 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a prononcé la conversion en liquidation judiciaire de la société :
ENTREPRISE FRANCK SAINE
Menuiserie, charpente - 72, chemin de la Chesneraie - 69126 Brindas 409 562 345 RCS Lyon - Liquidateur Judiciaire Me REVERDY Jean-Philippe - 219, rue Dugueslcin - 69427 Lyon - Cedex 03

2016RJ1062 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de la société :
BEO RIVE GAUCHE
483 769 626 RCS Lyon - SARL - Vente de produits audio et vidéo de marque Bang et Olufsen - 30, cours Franklin Roosevelt - 69006 Lyon - Administrateur : Maître MEYNET Robert-Louis - 128, rue Pierre Corneille - 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire Judiciaire : Maître SABOURIN R. Bernard 219, rue Dugueslcin - 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC - Date de cessation des paiements le 01/09/2016.

2016RJ1065 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de la société :
R DU MONTELLIER IMMOBILIER
525 034 245 RCS Lyon - SAS - Agence immobilière - 21, rue Auguste Comte - 69002 Lyon - Administrateur : la Selarl BAULAND CARBONI MARTINEZ et ASSOCIES représentée par Maître Eric BAULAND - 40, rue de Bonnel - 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire Judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires Judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK - 136, cours Lafayette - Cs 33434 69441 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC - Date de cessation des paiements le 31/07/2016.

2016RJ1080 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de :
MONSIEUR GIRARD GILLES
- 335198347 RM Lyon - 18, rue de Boyer 69160 Tassin-la-Demi-lune - Administrateur : la Selarl OLIVIER BUISINE représentée par Maître Olivier BUISINE - 1, place Saint Nizier 69001 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire Judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE - Mandataires Judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK - 136, cours Lafayette - Cs 33434 69441 Lyon Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC - Date de cessation des paiements le 13/03/2015.

2016RJ1088 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de La société :
PYRAMIDE BATIMENT
449 323 799 RCS Lyon - SARL - Maçonnerie, démolition façade générale, pose de carrelage - 3 bis, rue Léonard de Vinci - 69120 Vaulx-en-Velin-Administrateur : Maître MEYNET Robert-Louis 128, rue Pierre Corneille - 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire Judiciaire : Maître SABOURIN R. Bernard 219, rue Dugueslcin -69427 Lyon Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC - Date de cessation des paiements le 30/09/2015.

2016RJ1064 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de la société :
PHT CONCEPT
753 322 445 RCS Lyon - SARL - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé - 2, rue Jacquard - 69120 Vaulx-en-Velin-Administrateur : la Selarl BAULAND CARBONI MARTINEZ & ASSOCIES représentée par Maître Eric BAULAND 40, rue de Bonnel - 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire Judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe - 219, rue Dugueslcin - 69427 Lyon Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC - Date de cessation des paiements le 01/08/2016.

2016RJ1066 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de la société :
SNC LES 2 CHRIS
798 353 058 RCS Lyon - SNC - Bar, tabac, presse - place Georges-Pompidou 69290 Saint-Genis-Lees-Ollières - Mandataire Judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE - Mandataires Judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK - 136, cours Lafayette - Cs 33434 69441 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC - Date de cessation des paiements le 15/05/2016.

2016RJ1067 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de la société :
K-FITNESS
499 410 017 RCS Lyon - SARL - Centre de fitness - 2, rue Bara 69003 Lyon - Administrateur : Maître MEYNET Robert-Louis - 128, rue Pierre Corneille - 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire Judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe - 219, rue Dugueslcin - 69427 Lyon cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC - Date de cessation des paiements le 01/01/2016.

2016RJ1068 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert le redressement judiciaire de la société :
LUMIERES FITNESS
795 014 216 RCS Lyon - SARL - centre de fitness - 138, avenue des Frères Lumière - 69008 Lyon - Administrateur : Maître MEYNET Robert-Louis - 128, rue Pierre Corneille - 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion - Mandataire Judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe - 219, rue Dugueslcin - 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC - Date de cessation des paiements le 01/09/2016.

2016RJ1084 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de :
MONSIEUR KOLU KOKSAL
Non inscrit au RCS Lyon 422606509 RM 69 - 47 bis, rue de la Gare - 69330 Pusignan - Peinture extérieure - Liquidateur Judiciaire : la SELARL ALLIANCE MJ représentée par Me Patrick-Paul DUBOIS ou Me Marie DUBOIS PEROTTI - 32, rue Molière - 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 01/02/2016.

2016RJ1057 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de La société :
SARL PATISSERIE HACHICHA
537 689 606 RCS Lyon - SARL - 24, rue Faillebin 69100 Villeurbanne - Vente en détail et en gros des produits de la pâtisserie - Liquidateur Judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE - Mandataires Judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK - 136, cours Lafayette Cs 33434 69441 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 31/08/2016.

2016RJ1058 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :
MG REFRIGERATION
481 867 943 RCS Lyon 481867943 RM 69 - SARL 26, chemin des Balmes - 69390 Vourles - Frigoriste et climatisation - Liquidateur Judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe - 219, rue Dugueslcin - 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 31/08/2016.

2016RJ1076 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :
LE BOUCHON D'OR
499 268 670 RCS Lyon - SARL 69, rue d'Espagne - 69780 Mions -Traiteur, assembleur de plats préparés, vente ambulante, vente de boissons alcoolisées ou non, vente. Organisation de réceptions. Elaboration de recettes culinaires - Liquidateur Judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe - 219, rue Dugueslcin - 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 13/03/2015.

2016RJ1078 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de :
MONSIEUR CAVALIERE GEORGES
397 688 177 RCS Lyon - 16, rue du Penon - 69780 Mions -Préparation vente de plats cuisinés à emporter, animation commerciale, vente de produits alimentaires non-réglementés, traiteur. - Liquidateur Judiciaire : la SELARL ALLIANCE MJ représentée par Me Patrick-Paul DUBOIS ou Me Marie DUBOIS PEROTTI - 32, rue Molière - 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 13/03/2015.

2016RJ1079 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de La société :
ACOUSTIQUE CLOISON PLAFOND ACP
404 722 761 RCS Lyon - SARL 5, rue Lamartine 69120 Vaulx-en-Velin -Travaux d'isolation thermique et acoustique, de bâtiments, platrerie peinture. - Liquidateur Judiciaire : Maître SABOURIN R. Bernard - 219, rue Dugueslcin - 69427 Lyon Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 31/10/2015.

2016RJ1081 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de La société :
VIPEINTURE
800 804 247 RCS Lyon - SARL 39, boulevard Lénine - 69200 Vénissieux - Peinture intérieure et extérieure et travaux de rénovation intérieure - Liquidateur Judiciaire : Maître SABOURIN R. Bernard 219, rue Dugueslcin 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 31/10/2015.

2016RJ1082 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :
DJENY FACADES
792 085 243 RCS Lyon - SAS - 9, rue Saint-Jean 69100 Villeurbanne -Ravalement de façades - Liquidateur Judiciaire : La SELARL ALLIANCE MJ représentée par Me Patrick-Paul DUBOIS ou Me Marie DUBOIS PEROTTI - 32, rue Molière - 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 15/12/2015.

2016RJ1083 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de La société :
SERBAT
798 271 870 RCS Lyon - SAS 23, rue Jules Vallès - 69100 Villeurbanne - Rénovation, maçonnerie, plâtrerie, isolation - Liquidateur Judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires Judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK - 136, cours Lafayette - Cs 33434 69441 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au Bodacc du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 01/11/2015.

2016RJ1085 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :
COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION
452 601 453 RCS Lyon - SARL - 9, boulevard Edmond Michelet 69008 Lyon - L'acquisition en qualité de marchands de biens, de biens immobiliers, la participation de la société à toutes entreprises. - Liquidateur Judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe - 219, rue Dugueslcin - 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 13/03/2015.

2016RJ1086 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :
COMPTOIR LYONNAIS DE LA CONFISERIE
956 512 115 RCS Lyon - SARL - 291, rue du Moron Zone Industrielle des Platières - 69440 Saint-Laurent-d'Agny - Vente de confiserie. - Liquidateur Judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe - 219, rue Dugueslcin - 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 30/09/2015.

2016RJ1087 - Par jugement du 13/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :
SARL M.D.C
524 542 529 RCS Lyon - SARL - 6, avenue Alexandre Godard - 69150 Décines-Charpieu - Maçonnerie, couverture, carrelage, pose de placoplâtre - Liquidateur Judiciaire : la SELARL ALLIANCE MJ représentée par Me Patrick-Paul DUBOIS ou Me Marie DUBOIS PEROTTI

- 32, rue Molière - 69006 Lyoon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 31/12/2015.

2016RJ1041 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :

SODICABLES

801 724 477 RCS Lyon - SAS - 12, rue des Frères Lumière - 69680 Chassieu - Achat et vente de matériels électriques - Liquidateur Judiciaire : Maître SABOURIN R. Bernard - 219, rue Dugueslin - 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 01/09/2016.

2016RJ1053 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire de la société :

NATIONALE DE SERVICES AUTOMOBILES ASSISTANCE - NS2A

331 213 264 RCS Lyon - SAS - 54, rue Pierre Bouvier - 69270 Fontaines-sur -Saône - Prestations téléphoniques en cas de panne mécanique en matière d'assistance automobile - Liquidateur Judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE - Mandataires Judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK - 136, cours Lafayette - Cs 33434 69441 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 14/03/2015.

2016RJ1100 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire sur résolution du plan de la société :

EURL CRUZ

525 023 248 RCS Lyon - SARL - 469, avenue Ben Gourion - 69009 Lyon - Mise en oeuvre de placo et menuiseries intérieures en sous-traitance -Liquidateur Judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe - 219, rue Dugueslin 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 12/08/2016.

2016RJ1050 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

GALERIE ET ATELIERS D'ART LES NABIS

394 638 936 RCS Lyon - SARL - 8, cours Aristide Briand - 69300 Caluire-et-Cuire - Expositions artistiques, réalisation d'encadrements, cours arts plastiques - Liquidateur Judiciaire : Maître REVERDY Jean-Philippe - 219, rue Dugueslin 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 30/07/2016.

2016RJ1051 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

PLA-NET AUTO

530 543 370 RCS Lyon - SARL - 2020, route d'Heyrieux - 69360 SaintT-Symphorien-d'Ozon - Vente de pièces automobiles, achat vente de véhicules. - Liquidateur Judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires Judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK - 136, cours Lafayette - Cs 33434 69441 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 31/08/2016.

2016RJ1052 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

LES IBERIQUES

492 126 602 RCS Lyon - SARL - 47 bis, rue Bonnand - 69003 Lyon - Petite restauration à emporter - Liquidateur Judiciaire : la SELARL ALLIANCE MJ représentée par Me Patrick-Paul DUBOIS ou Me Marie DUBOIS PEROTTI - 32, rue Molière - 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 01/08/2015.

2016RJ1054 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

PERFUSION RHONE ALPES

798 683 389 RCS Lyon - SARL - 33, avenue du Docteur Georges Lévy - Bâtiment 25 - 69200 Vénissieux - Commercialisation de tous produits et fournitures relatifs à la perfusion - Liquidateur Judiciaire : la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par Me Bruno WALCZAK - 136, cours Lafayette - Cs 33434 69441 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 01/01/2016.

2016RJ1055 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

AUTO AND GO

789 599 586 RCS Lyon - SARL - 4, impasse Rouget de l'Isle - 69960 Corbas - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers - Liquidateur Judiciaire : Maître SABOURIN R. Bernard - 219, rue Dugueslin - 69427 Lyon Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 01/01/2016.

2016RJ1056 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

Z PRODUCTION

381 570 969 RCS Lyon - SARL - 36, avenue Jules Guesde - 69200 Vénissieux - Etude et fabrication de robot à laver les clubs de golf - liquidateur judiciaire : Maître SABOURIN R. Bernard - 219, rue Dugueslin - 69427 Lyon - Cedex 03 auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 14/09/2015.

2016RJ1063 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de la société :

BDC PRODUCTION

798 246 674 RCS Lyon - SAS - 44, route de Genas - 69003 Lyon - Fabrication d'articles de joaillerie - Liquidateur Judiciaire : la SELARL ALLIANCE MJ représentée par Me Patrick-Paul DUBOIS ou Me Marie DUBOIS PEROTTI - 32, rue Molière - 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 30/06/2016.

2016RJ1094 - Par jugement du 14/09/2016, le Tribunal de Commerce de Lyon a ouvert la procédure de liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée de :

MONSIEUR PEDRINI SERGE MAURICE

318 674 900 RCS Lyon - 24, avenue Gabriel Péri - 69190 Saint-Fons - Miroitier - Vitrier - liquidateur judiciaire : la SELARL ALLIANCE MJ représentée par Me Patrick-Paul DUBOIS ou Me Marie DUBOIS PEROTTI - 32, rue Molière - 69006 Lyon auquel les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois suivant la publication au BODACC du présent jugement. - Date de cessation des paiements le 24/11/2015.

762556700

VOTRE CONTACT

APPELS D'OFFRES AVIS ADMINISTRATIFS ET ANNONCES LEGALES

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

VENTES aux ENCHERES Publiques

SELARL ASCALONe AVOCATS

Avocat - 290, Route de Frans - 69400 Villefranche-sur-Saône - Tél : 04.74.07.20.21

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE PONT TRAMBOUZE (69), LIEUDIT DUMAS ET PRINCE, AU 74, RUE AIMÉ CHRISTOPHE, CADASTRÉ SECTION A N° 692 POUR 8A 34 CA :

➥ **UNE MAISON D'HABITATION** de 154 m² comprenant :

- rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine, salle de bains, WC, garage,
- étage : petit salon, 4 chambres, combles.

BIEN INOCCUPÉ LORS DU DESCRIPTIF EN 2014

Mise à prix : 10 000€ outre charges

VISITE : LE MERCREDI 26 OCTOBRE 2016 DE 10 H 00 A 11 H 00

ADJUDICATION : LE MARDI 8 NOVEMBRE 2016 A 14 H 00

Palais de Justice de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE - 350, Bd Gambetta - 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligence de : la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, Société Coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée inscrite au RCS de VILLEFRANCHE/TARARE sous le n° 321 748 824 dont le siège social est 58, boulevard Général Leclerc (69) VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, représentée par son Président en exercice domicilié de droit audit siège, ayant pour avocat, Maître Eric LAVIROTTE de la SELARL ASCALONE AVOCATS, 290, route de Frans 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE.

NB : On ne peut enchérir que par le Ministère d'un avocat exerçant prés le Tribunal de Grande Instance de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

➥ POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER

➥ SELARL ASCALONE AVOCATS, Avocat, 290, route de Frans 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, (Tél : 04.74.07.20.21 de 10 heures à 12 heures) et cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône sous le numéro 15/00007.

VENTES aux ENCHERES Publiques

SELARL ASCALONe AVOCATS
Avocat - 290, Route de Frans - 69400 Villefranche-sur-Saône - Tél : 04.74.07.20.21

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE PONT TRAMBOUZE (69), LIEUDIT LE BOURG, AU 72, RUE AIMÉ CHRISTOPHE, CADASTRÉ SECTION A N° 43 POUR 1A 57CA :

➥ UNE MAISON D'HABITATION de 94,7 m² comprenant :

- sous-sol : atelier,
- rez-de-chaussée : cuisine, salle à manger, une pièce,
- premier étage : 3 chambres,
- deuxième étage : combles non aménagées.

BIEN INOCCUPÉ LORS DU DESCRIPTIF EN 2014

Mise à prix : 10 000€ outre charges

VISITE : LE MERCREDI 26 OCTOBRE 2016 DE 09 H 00 A 10 H 00

ADJUDICATION : LE MARDI 8 NOVEMBRE 2016 A 14 H 00

Palais de Justice de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE - 350, Bd Gambetta - 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligence de : la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, Société Coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée inscrite au RCS de VILLEFRANCHE/TARARE sous le n° 321 748 824 dont le siège social est 58, boulevard Général Leclerc (69) VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, représentée par son Président en exercice domicilié de droit audit siège, ayant pour avocat, Maître Eric LAVIROTTE de la SELARL ASCALONE AVOCATS, 290, route de Frans 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE.

NB : On ne peut enchérir que par le Ministère d'un avocat exerçant prés le Tribunal de Grande Instance de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

➥ POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER

➥ SELARL ASCALONE AVOCATS, Avocat, 290, route de Frans 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, (Tél : 04.74.07.20.21 de 10 heures à 12 heures) et cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône sous le numéro 15/00005.

VENTES aux ENCHERES Publiques

SELARL ASCALONe AVOCATS
Avocat - 290, Route de Frans - 69400 Villefranche-sur-Saône - Tél : 04.74.07.20.21

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE PONT TRAMBOUZE (69), LIEUDIT LE BOURG, AU 55, RUE AIMÉ CHRISTOPHE, CADASTRÉ SECTION A N° 1019 POUR 4A 36CA :

➥ UNE MAISON D'HABITATION de 319,9 m² comprenant :

- sous-sol : une pièce, chaufferie, deux caves,
- rez-de-chaussée : couloir de distribution, salon, salle à manger, bureau, cuisine,
- premier étage : 4 chambres, dégagement,
- deuxième étage : 4 chambres, dégagement, combles au dessus.

BIEN INOCCUPÉ LORS DU DESCRIPTIF EN 2014

Mise à prix : 15 000€ outre charges

VISITE : LE MERCREDI 26 OCTOBRE 2016 DE 11 H 00 A 12 H 00

ADJUDICATION : LE MARDI 8 NOVEMBRE 2016 A 14 H 00

Palais de Justice de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE - 350, Bd Gambetta - 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligence de : la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, Société Coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée inscrite au RCS de VILLEFRANCHE/TARARE sous le n° 321 748 824 dont le siège social est 58, boulevard Général Leclerc (69) VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, représentée par son Président en exercice domicilié de droit audit siège, ayant pour avocat, Maître Eric LAVIROTTE de la SELARL ASCALONE AVOCATS, 290, route de Frans 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE.

NB : On ne peut enchérir que par le Ministère d'un avocat exerçant prés le Tribunal de Grande Instance de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

➥ POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER

➥ SELARL ASCALONE AVOCATS, Avocat, 290, route de Frans 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE, (Tél : 04.74.07.20.21 de 10 heures à 12 heures) et cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône sous le numéro 15/00006.

REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1249

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons - Vénissieux

objet : Quartier prioritaire de la politique de la ville Minguettes-Clochettes - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Ouverture de la concertation préalable - Définition des objectifs poursuivis et modalités

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016

Délibération n° 2016-1249

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Saint Fons - Vénissieux
objet :	**Quartier prioritaire de la politique de la ville Minguettes-Clochettes - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Ouverture de la concertation préalable - Définition des objectifs poursuivis et modalités**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, s'est portée candidate au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dont le cadre est posé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014. Le quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Vénissieux Minguettes-Saint Fons Clochettes a été retenu au titre des sites d'intérêt national du NPNRU lors du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014.

Conformément au nouveau cadre réglementaire issu de la loi susvisée, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en application de l'article L 103-1 du code de l'urbanisme. L'objet de cette délibération est de lancer la concertation réglementaire relative au projet de renouvellement urbain du QPV Minguettes-Clochettes.

1° - Rappel du contexte

Les deux quartiers Minguettes et Clochettes situés sur les Communes de Vénissieux et de Saint Fons comptent plus de 25 000 habitants, dont 4 000 sur le secteur des Clochettes. Ils constituent, avec les autres quartiers prioritaires de ces Communes, l'un des lieux de difficultés sociales les plus fortes de la Métropole de Lyon. Le taux de chômage y est 2,5 fois plus élevé que la moyenne constatée sur le territoire de la Métropole et le revenu fiscal médian y est 2,5 fois plus faible que celui constaté sur le territoire de la Métropole (8 500 € contre 20 000 €).

En 2015, le secteur des Minguettes compte 7 562 logements, dont 5 850 logements sociaux, soit 77,3 % (49,9 % à l'échelle communale).

Le quartier des Clochettes est composé de logements en tours (R+12) ou en petit collectif (R+4 et R+5) et de nombreux lotissements. Il compte 4 000 habitants (23 % des habitants de la Commune de Saint Fons) dont plus de 2 000 ont moins de 30 ans. La part des habitants relevant du QPV sur le secteur des Clochettes est estimée à 1 600 habitants. Le QPV est marqué par plusieurs copropriétés (560 logements) et un taux de logements sociaux contenu : 31 % des résidences (53,3 % à l'échelle communale).

Le QPV Minguettes-Clochettes a bénéficié :

- dans sa partie vénissiane (Minguettes) d'une opération grand projet de ville (GPV) mise en œuvre dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine lancé en 2003,

- dans sa partie sainfoniarde (Clochettes) d'opérations isolées dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine ainsi que d'opérations d'amélioration de l'habitat privé (plan de sauvegarde et opération programmée d'amélioration de l'habitat -OPAH-).

Sur le périmètre du GPV Vénissieux, une convention ANRU pour la période 2005-2015 a été mise en œuvre. Environ 70 opérations d'investissement ont été conduites par les différents maîtres d'ouvrage pour un montant de 170 M€. Les dernières opérations de cette convention seront achevées définitivement en 2020.

Le bilan provisoire et non exhaustif est caractérisé comme suit :

- opérations d'aménagement urbain sur des secteurs prioritaires sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon : aménagement du quartier du Cerisier, zone d'aménagement concerté (ZAC) Vénissy (en cours jusqu'en 2020) avec démolition d'une galerie commerciale en copropriété obsolète et réalisation d'un nouveau quartier (7 000 mètres carrés de commerces, 2 500 mètres carrés d'activités, 300 logements), ZAC Armstrong (en cours jusqu'en 2020) avec la construction de 300 logements,

- 12 opérations d'aménagement d'espaces extérieurs livrées sous maîtrise d'ouvrage principalement des bailleurs sociaux et de la Ville,

- 20 opérations de résidentialisation sous maîtrise d'ouvrage principalement des bailleurs sociaux à l'intérieur des quartiers du plateau,

- 16 opérations de construction ou restructuration-réhabilitation d'équipements publics structurants (institut Bioforce, parc de stationnement souterrain place Abbé Pierre et 10 équipements sous maîtrise d'ouvrage de la Ville),

- en matière de logements : démolition de 711 logements sociaux, plus de 2 400 logements réhabilités (dont 460 en copropriété), construction de 980 nouveaux logements, principalement sur les ZAC Vénissy et Armstrong,

- en matière de développement économique, livraison de 2 parcs d'activités (Bourdarias 4 500 mètres carrés de surface de plancher - 30 entreprises ; parc ERM 12 000 mètres carrés de surface de plancher) et environ 400 très petites entreprises installées dans diverses autres opérations immobilières (immeubles Le Corallin, le Pyramidion, etc.).

Sur le périmètre du secteur Clochettes à Saint Fons, les contraintes liées au périmètre de risque technologique ont conduit à réaliser des opérations de réhabilitation et de remise à niveau. Ainsi, la place des Palabres a pu être requalifiée au titre des opérations isolées cofinancées par l'ANRU. Sa livraison date de 2009. Les principales opérations relevant du projet de territoire ont porté sur l'accompagnement des copropriétés privées à la réalisation de travaux de réhabilitation. L'OPAH Rhône Aval a permis d'accompagner la copropriété "La SACC" (210 logements) dans ses travaux de réhabilitation livrés en 2012. Au titre du plan de sauvegarde, la copropriété "Les Clochettes" (270 logements) est accompagnée pour un programme ambitieux de réhabilitation de niveau bâtiment basse consommation (BBC). Ceux-ci sont en cours de livraison progressive d'ici la fin de l'année. La copropriété "Cité les Clochettes" (80 logements) bénéficie également du dispositif de plan de sauvegarde pour certains travaux en parties communes ou de réhabilitation de bâti. Le nouveau projet urbain en cours d'élaboration permettra de conduire sur la frange est (le long du boulevard Yves Farge) une action de transformation urbaine plus ambitieuse.

2° - Les enjeux et objectifs du projet de renouvellement urbain (PRU) sur le QPV Minguettes-Clochettes

A - Les enjeux principaux communs aux 2 secteurs sont :

1 - Sur la gouvernance, il s'agit :

- de rechercher une optimisation, une meilleure efficience et synergie des projets par un rapprochement des équipes projet politique de la ville et des méthodes inter partenariales de projet.

2 - Sur le volet urbain, il s'agit :

- de qualifier l'entrée sud-est de la Métropole avec le traitement du boulevard Yves Farge,

- de mailler le plateau avec les deux centres-villes de Saint Fons et Vénissieux,

- de qualifier les centres de vie secondaires,

- d'améliorer la desserte de transports en commun : un accès facilité vers la ligne de tramway T4 pour les habitants de Saint Fons et l'amélioration de la desserte de la ligne de bus le long du boulevard Yves Farge pour une desserte plus rapide vers le sud de Lyon (Gerland, etc.),

- de renforcer la trame verte en constituant un parcours de parc en parc (du parc Victor Basch sur les Clochettes vers le parc de Parilly à Vénissieux),

- de diversifier et qualifier l'offre de logements tant locative sociale qu'en copropriétés privées.

3 - Sur le volet économique, il s'agit :

- d'élaborer en commun un projet de développement économique entrée sud-est du boulevard urbain sud (BUS), qui s'articule avec la vallée de la Chimie et, plus globalement, avec la stratégie de développement économique de la Métropole,

- de renforcer le soutien à l'entrepreneuriat dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat afin d'offrir à l'échelle du bassin, l'ensemble des outils facilitant le parcours des créateurs d'entreprises (accompagnement ante et post création, outils financiers, locaux d'activités, etc.),

- de développer une gouvernance facilitant le lien entre le développement économique/entreprises locales et insertion professionnelle/accès à l'emploi durable,

- de soutenir le commerce de proximité.

4 - Sur le volet social, il s'agit :

- de développer une logique commune d'accompagnement des copropriétés fragilisées, déjà existantes et nouvelles,

- de décliner localement les objectifs de la convention de mixité sociale (article 8 de la loi du 21 février 2015) portant sur les attributions et les relogements dans le logement social au regard de l'occupation,

- d'élaborer une stratégie immobilière et capacitaire sur les collèges (4 collèges concernés sur le QPV Minguettes-Clochettes),

- de définir et/ou développer des actions concertées sur des problématiques liées à la santé au travers des deux ateliers santé ville : prévention des addictions chez les jeunes, prévention santé mentale, besoins et localisation des professionnels de santé, etc.,

- de définir un plan d'actions favorisant l'ouverture à l'autre et au monde en travaillant sur les mobilités, participant à l'émancipation individuelle et au vivre ensemble.

5 - Promouvoir le territoire au regard du déficit d'image dont il souffre aujourd'hui.

B - Les enjeux propres au secteur Vénissieux-Minguettes sont :

- Réaliser un projet urbain à horizon 2030 avec :

. un territoire peuplé à terme par environ 28 000 habitants, dans la Commune de Vénissieux qui en compterait entre 75 000 et 85 000 selon les scénarios habitat possibles,

. l'inscription du projet de renouvellement urbain du QPV Minguettes-Clochettes en cohérence et en synergie avec les grands projets sur la ville (Vénissieux cœur de ville, Urbagare, Puisoz-Laurent Bonnevay) et le bassin de vie de Porte du Sud (Vallée de la Chimie, trame verte Parilly-Dupic-Grandes Terres),

. la diversification de l'habitat sur les Minguettes,

. le développement de la vocation économique du plateau, notamment sur les secteurs entrée Porte Sud-Darnaise, Monmousseau Balmes, Vénissy, etc. pour poursuivre la diversification des fonctions, faire émerger des projets singuliers de qualité et en lien avec les dynamiques économiques de la Métropole.

- 2 secteurs prioritaires du projet de renouvellement urbain :

. aménagement du secteur Marché/Monmousseau/Balmes : réussir l'accroche au centre-ville,

. aménagement secteur Darnaise / Porte Sud : réussir le développement économique et le changement profond du quartier Darnaise en lien avec la Commune de Saint Fons pour Porte Sud.

C - Les enjeux propres au secteur Saint Fons-Clochettes sont :

Des connexions à affirmer : vers le centre, retravailler le boulevard Yves Farge, parcours des balmes et des parcs :

- tirer profit de la force du paysage (belvédères, présence du végétal),
- rendre plus efficiente l'offre de transports en commun.

Boulevard Yves Farge : un levier d'attractivité pour le plateau (redynamisation immobilière) :

- tirer parti du positionnement du boulevard pour changer l'image du plateau,

Intensité urbaine : un cœur de quartier dynamique pour les Clochettes :

- rendre lisible et attractive l'offre de services publics (centre social au cœur du quartier),
- conforter la qualité d'espace de vie de la place des Palabres,
- étendre le parc Victor Basch et l'ouvrir sur le quartier (portes),
- remettre sur le marché immobilier la copropriété des Clochettes (en lien avec l'accompagnement de l'Agence nationale de l'habitat),
- recomposer une polarité commerciale.

3° - Modalités de la concertation

A - Articulation avec le projet de territoire

La concertation au titre de l'article L 103-1 du code de l'urbanisme prévue par la présente délibération s'inscrit dans le cadre plus global de la co-construction des contrats de ville 2015-2020 promue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Les quartiers identifiés par cette même loi doivent définir des projets territoriaux intégrant les enjeux urbains, économiques et sociaux avec, pour les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, la mise en œuvre de projets de renouvellement urbain.

Afin de définir de manière partagée les défis à relever dans les 10 ans à venir sur le QPV Minguettes-Clochettes, plusieurs rencontres ont été organisées, avec les habitants et acteurs locaux, avec des temps d'écoute et de dialogue spécifiques. La démarche d'implication des habitants se poursuit en vue d'aboutir à l'élaboration d'un projet de territoire pour chacun des secteurs, intégrant des propositions concrètes pour répondre aux préoccupations des habitants.

Cette association des habitants et acteurs locaux a démarré avant la concertation sur le projet de renouvellement urbain et a vocation à perdurer, notamment au travers de la mise en place de conseils citoyens en capacité d'être impliqués durablement dans toutes les étapes et sur tous les champs thématiques du contrat de ville.

B - Modalités de la concertation sur le projet de renouvellement urbain

Afin de mobiliser l'avis et les besoins des habitants, les acteurs locaux (dont les associations locales) et toutes les personnes concernées, les modalités de concertation à venir dans le cadre du projet de renouvellement urbain Minguettes-Clochettes sont, a minima, les suivantes :

- une mise à disposition du public d'un dossier avec registre pour le recueil des avis :

  . à l'Hôtel de Ville de Vénissieux, 5, boulevard Marcel Houël, 69200 Vénissieux,
  . à la Maison du projet de Vénissieux, 20, avenue Jean Cagne, 69200 Vénissieux,
  . à l'Hôtel de Ville de Saint Fons, place Roger Salengro, 69190 Saint Fons,
  . à la Métropole de Lyon, direction de la politique de la ville, 79, rue Molière, 69003 Lyon ;

- une explicitation par l'équipe du GPV Vénissieux ou par l'équipe projet politique de la ville de Saint Fons du projet de renouvellement urbain sur rendez-vous à la Maison du projet de Vénissieux ou en Mairie pour Saint Fons,

- au minimum une réunion publique dans chacune des deux Communes pour lesquelles les habitants seront prévenus par affichage au moins 15 jours avant la date,

- la concertation est ouverte pour une durée minimale de 12 mois.

Le dossier à disposition du public comprendra, notamment :

- le périmètre du projet soumis à la concertation,
- un document de présentation générale du quartier,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet de renouvellement urbain,
- une synthèse de la concertation déjà réalisée,
- un cahier destiné à recueillir les avis.

Ces documents seront complétés en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études.

Les habitants seront informés du début de la concertation et de ses différentes modalités via un avis administratif affiché dans les mairies de Vénissieux et de Saint Fons ainsi que dans les locaux de la Métropole de Lyon et publié dans un journal local, une semaine au moins avant le début de la date effective d'ouverture de la concertation.

La fin de la concertation sera annoncée ultérieurement selon la même procédure. La publicité devant néanmoins intervenir 15 jours avant la date de clôture effective.

Le bilan de la concertation sera présenté pour approbation au Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les objectifs poursuivis pour le projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire politique de la ville (QPV) Minguettes-Clochettes à Vénissieux et Saint Fons,

b) - les modalités de la concertation préalable.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable, en application de l'article L 103-1 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.

Périmètre de concertation – Rénovation urbaine

Vénissieux – Saint-Fons : Minguettes - Clochettes

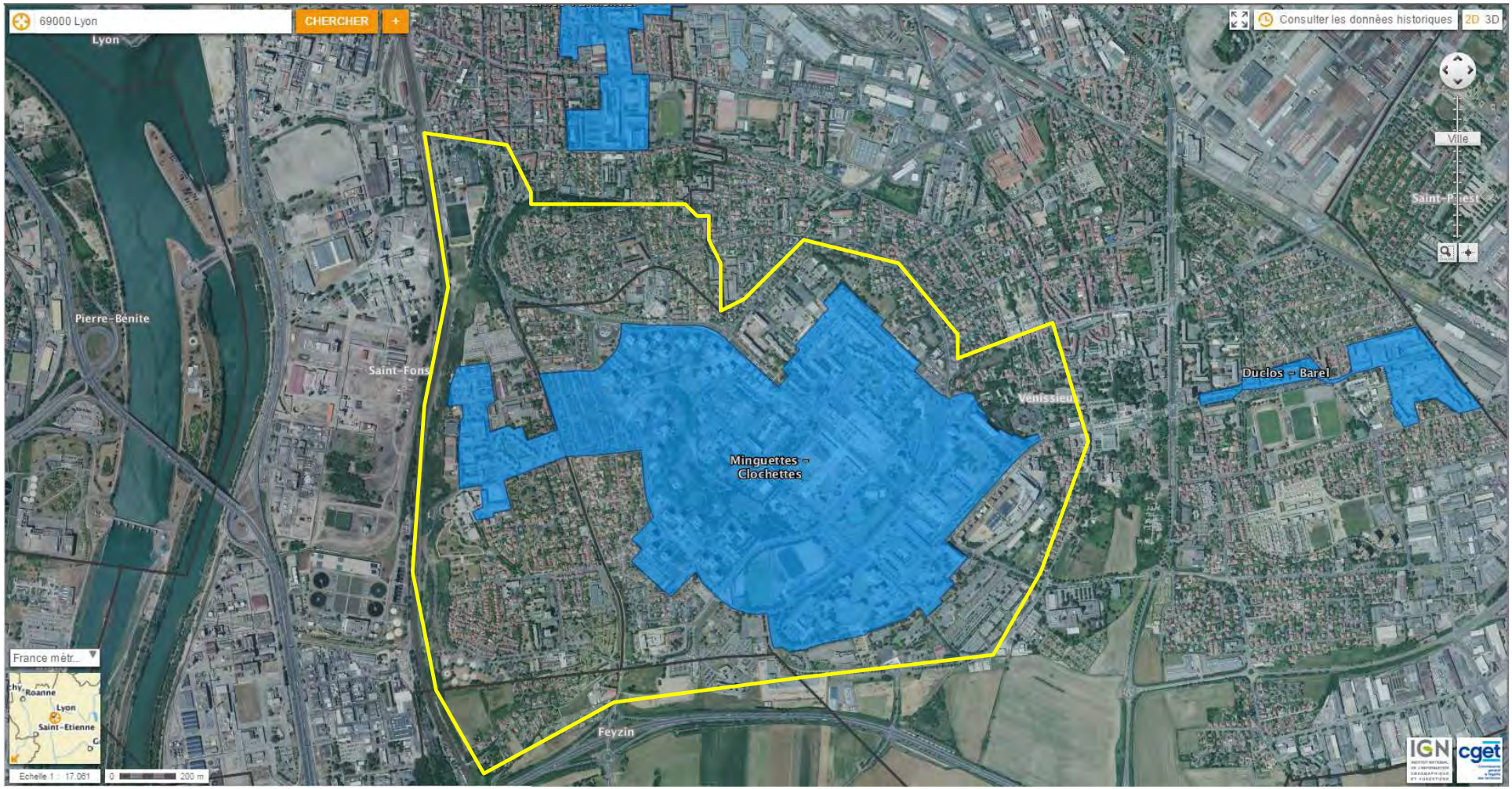

Périmètre de concertation – Rénovation urbaine

Vénissieux – Saint-Fons : Minguettes - Clochettes

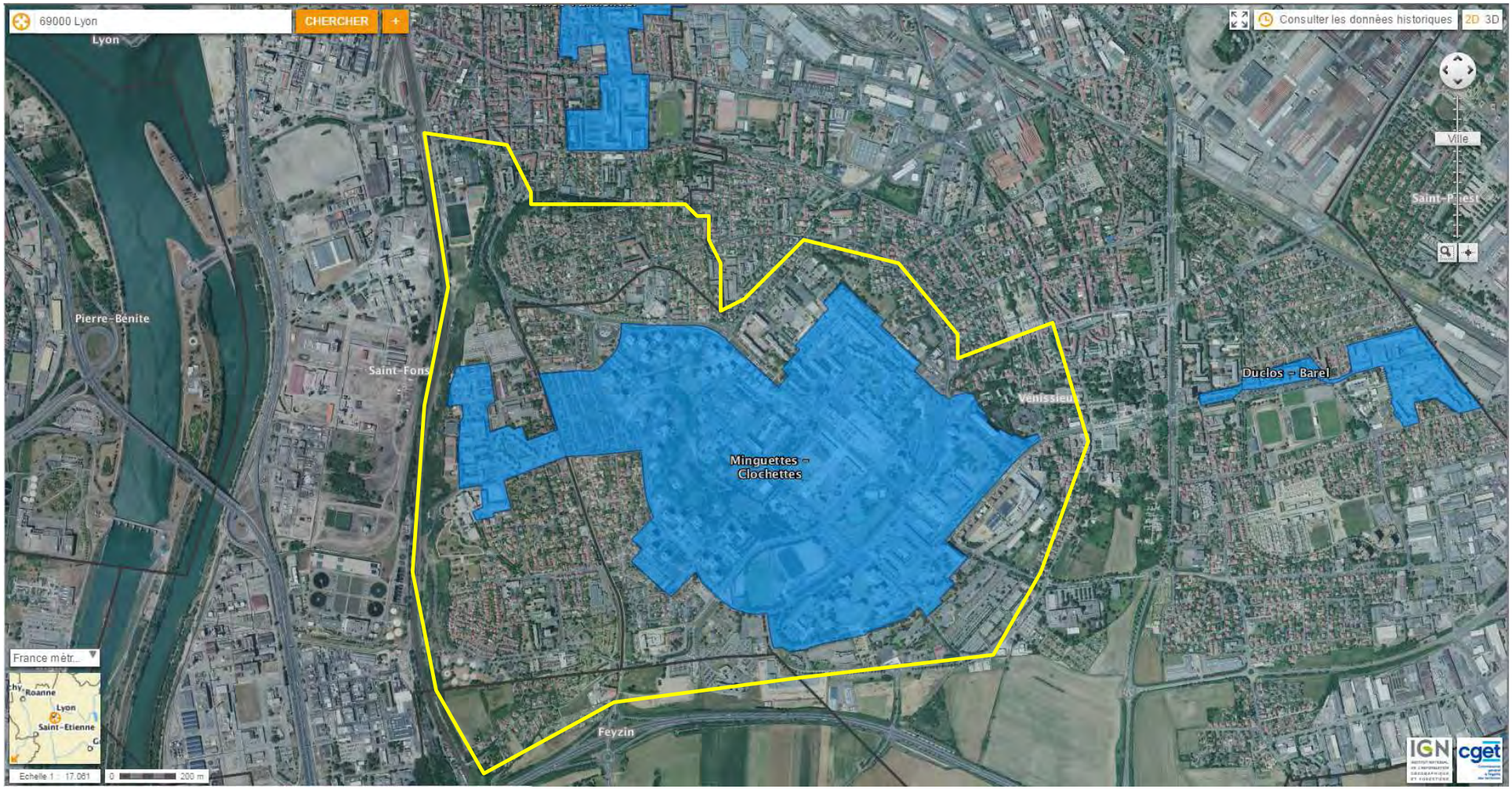

Périmètre de concertation préalable

NPNRU

MINGUETTES - CLOCHETTES

Périmètre de concertation préalable

NPNRU

MINGUETTES - CLOCHETTES